

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 13 décembre 2018, Salle du Nord, 20h15

Monsieur Serge PFISTER, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Madame et Monsieur les représentants de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette cinquième et dernière séance du Conseil communal de l'année 2018.

En préambule et afin d'assurer un déroulement aussi serein que possible des débats, il remercie l'assemblée de bien vouloir respecter les deux points suivants :

- L'article 71 du Règlement du Conseil exige que les personnes qui prennent la parole se lèvent pour s'exprimer, malgré le fait que les chaises équipées de tablette ne simplifient pas la manœuvre.
- La prise de parole à proprement dite doit être accordée par le Président, en vertu de l'article 70 de notre Règlement du Conseil communal « *nul ne peut obtenir une seconde fois la parole tant qu'un membre de l'assemblée qui n'a pas encore parlé la demande* ». Le but est d'éviter d'entamer des dialogues à deux, alors que d'autres personnes attendent leur tour pour s'exprimer.

Monsieur le Président ouvre la séance en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Marco ANTUNES DIAS, Violeta ARSIC STANOJEVIC, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Marie-France BRIDE, Pascal BRUGGER, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Jean-Blaise CLAPASSON, Julien CLAPASSON, Théophile CUCHE, Joao DA COSTA ALVES, Patrick DE SEPIBUS, Dejan DOLENAC, Brock FIEDLER, Joan GALLMEIER, Claude GAULIS, Blaise HEFTI, Jean HOHL, Jean-Christophe ISENSCHMIED, Sébastien LIETTA, Ian MAC DONALD, Frédéric MOREROD, John MORIER, Vincent MOTTIER, Kimberly OPPENHEIM, Mikael OSCARSSON, Christoph OTT, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Serge PFISTER HAZENBERG, Sonia RAUSIS, Françoise SCHÜLER, Emilien SCHWIZGEBEL, Philippe TAUXE, Maria VALENTIN AEBERSOLD, Eve WIDMER, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Madame et Messieurs, Joao CARDOSO, David CORREIA, Jean-Luc FRIEDRICH, Julia LÖFSTEDT, Serge MOREL et Fabian PAVILLARD.

Le premier appel fait constater la présence de 39 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2018

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2018 a été adressé à chaque conseillère et conseiller.

Monsieur Vincent MOTTIER fait remarquer qu'il n'a pas le don d'ubiquité et se trouve à la fois dans la liste des conseillers présents et excusés, alors qu'il était bien excusé.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec la correction précitée et remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adressé à chaque conseillère et conseiller, il n'en sera donc pas donné lecture. Ce dernier est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION(S)

Aucune

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 2 personnes habitant dans notre Commune. Il s'agit de Madame et Monsieur

Thérèse KÖLLA

Pierre SCHLÄPPI

L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir qu'il souhaite la bienvenue à 3 nouveau-nés. Il s'agit de :

Leila BAH

Chloé MAYBUD

Ella DERVEY

Bienvenue à tous ces bébés et félicitations aux heureux parents.

VOTATIONS

Le peuple a été appelé à se prononcer le 25 novembre dernier, par votation, sur 3 objets fédéraux. Les résultats pour Leysin ont été les suivants :

	Initiative populaire du 23 mars 2016 « Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes) »	Initiative populaire du 12 août 2016 « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (Initiative pour l'autodétermination) »	Modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurées)
Electeurs inscrits	1'448	1'448	1448
Blancs	38	5	9
Nuls	3	0	0
Valables	589	628	622
Bulletins rentrés	630 (43,51%)	633 (43,72%)	631 (43,58%)
OUI	278 (47,2%)	145 (23,09%)	329 (52,89%)
NON	311 (52,8%)	483 (76,91%)	293 (47,11%)

Monsieur le Président salue le fait que le taux de participation communal était de 5% plus élevé que lors de la votation du 25 septembre dernier.

REPRÉSENTATIONS

Depuis la dernière séance, Monsieur le Président a représenté le Conseil communal à plusieurs occasions, soit :

- Le 28 octobre, à la cérémonie du Souvenir français au cimetière des Larrets en présence de nombreuses personnalités, dont Madame la Préfète du district d'Aigle, Monsieur l'Ambassadeur de Belgique, des représentants des Autorités françaises et polonaises ainsi que de la Croix Rouge et de l'Armée suisse. Cette année marquait le centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale et le nombre des participants était particulièrement élevé.
Tous ont salué l'excellent entretien du carré militaire et remercient les Autorités communales.
- Le 6 novembre, en compagnie de votre Secrétaire, à la séance d'information organisée par Madame la Préfète. Lors de cette dernière, les échanges avec les représentants des autres communes du district ont été riches et instructifs et il a été décidé de mettre sur pied un groupement des Présidents des Conseils communaux. Les Vice-présidents seront également conviés aux futures rencontres afin de pouvoir se préparer à leur fonction.
- Le 12 novembre, à la cérémonie des nouveaux bourgeois en présence de la Municipalité in corpore, lors de laquelle il a eu le plaisir de pouvoir décrire le fonctionnement du Conseil communal. Monsieur le Syndic s'est chargé quant à lui, de la présentation des activités de la Municipalité.
- Le 26 novembre, à la visite annuelle de notre Commune de Madame la Préfète. Cette dernière a examiné en détail les documents relatifs au fonctionnement du Conseil communal et a émis les recommandations suivantes à l'intention des membres de l'ensemble des commissions (ad hoc / permanentes) :
 - Les armoiries de la Commune devraient figurer sur chaque rapport de commission.

A cet effet, un modèle de rapport sera transmis par courriel à tous les chefs de groupe. Seul ce dernier devra être utilisé à l'avenir afin de garantir une plus grande homogénéité dans la présentation des rapports qui sont archivés et donc transmis à la postérité.

- Les rapports devraient systématiquement reprendre les conclusions des préavis dans leur texte intégral, ceci afin d'exclure tout malentendu sur les

recommandations des commissions, particulièrement lorsque ces dernières proposent des amendements.

Par ailleurs, des précisions ont été demandées à Madame la Préfète concernant le traitement des motions, postulats, interpellations et résolutions. Les procédures ont été clarifiées mais il serait opportun de créer un document comparable à celui réalisé dans le cadre du fonctionnement des commissions. A cet effet, Monsieur le Président propose une rencontre avec les Chefs de groupe afin de traiter de ces aspects.

COURRIER

Monsieur le Président a reçu un courrier, manifestement adressé à notre ancien Président, Monsieur Philippe TAUXE, de la part des participants à l'Assiette de l'Amitié, dont il donne lecture :

Monsieur le Président,

Les participants soussignés de l'Assiette de l'Amitié vous remercient chaleureusement. Votre don nous a permis de nous déplacer pour manger la brisolée à Fully.

Avec nos respectueuses salutations.

Samuel et Marie-José Julmi ainsi que de nombreux autres signataires

JETONS DE PRÉSENCE DU CONSEIL COMMUNAL

Il a été constaté que la modification des indemnités des membres du Conseil, effectuée à la fin de la législature précédente (préavis no 04/2016) n'avait pas été communiquée aux nouveaux élus qui ont rejoint cette Assemblée. Etant donné que le versement des jetons de présence sera effectué prochainement et n'est accompagné d'aucun détail, Monsieur le Président rappelle le montant des indemnités, soit :

Fonction	Indemnités
Président de commission	Fr. 50.-- par séance
Rapporteur de commission	Fr. 50.-- par séance
Membre de commission	Fr. 40.-- par séance
Membre du Conseil	Fr. 40.-- par séance
Membre du Bureau électoral	Fr. 60.-- par séance

Votre Secrétaire doit étudier la possibilité d'adresser un décompte à chaque conseillère et conseiller pour le versement des jetons de présence de l'été 2019.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 11/2018 : BUDGET DE L'EXERCICE 2019

Monsieur Nicolas BAUME, Rapporteur, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC s'interroge quant au choix des remarques qui figurent sur le rapport, et celles qui ne le sont pas, notamment en ce qui concerne le

compte no 711. Pourquoi pointer du doigt le budget de l'ARASAPE qui augmente de fr. 23'000.-- et ne pas mentionner les comptes :

- 150.36.5310 de fr. 50'000.-- montant alloué pour du soutien au vin (Concours Mondial de Bruxelles à Aigle)
- 432 de fr. 50'000.-- pour l'électricité des édicules et WC publics
- 582.3652 de fr. 31'000.-- pour les frais de culte catholique.

Il ne remet nullement en cause ces montants ni leur affectation, mais s'interroge quant au choix de mentionner telle dépense plutôt qu'une autre.

Monsieur Julien CLAPASSON demande si des entretiens et réfections majeurs sont prévus sur les routes de notre village.

Monsieur Mikael OSCARSSON précise que les montants dévolus à l'ARASAPE sont sujets à discussions depuis plus de 3 ans au sein de la Commission des finances.

En ce qui concerne l'entretien des routes, Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, fait remarquer que la somme de fr. 600'000.-- figurant au budget devrait plutôt faire l'objet d'un préavis. Cependant, pour des questions en lien avec les dépenses thématiques, déjà commentées à la Commission des finances, ces sommes importantes sont investies chaque année par le biais du budget.

Quant à la rue du Village, sa réfection a nécessité un préavis pour des raisons de sécurité et d'infrastructures pour un montant de 1,6 millions incluant le revêtement, les canalisations, la création du trottoir, l'éclairage, etc.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

d'approuver le budget de la Caisse communale pour l'année 2019 qui se présente comme suit :

➤ Produits	fr. 20'511'600.00
➤ Charges	<u>fr. 20'951'750.00</u>
➤ Résultat	fr. - 440'150.00

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 12/2018 : REMPLACEMENT ET MODIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR UNE ALIMENTATION COMPLÈTE AVEC LE SYSTÈME LED ET MISE SOUS COMPTEURS

Monsieur Yvan ZBINDEN, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Nicolas BAUME, Rapporteur de la commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 500'000.-- TTC, pour financer les travaux de remplacement et modification de l'éclairage public pour une alimentation complète avec le système LED et mise sous compteurs,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum dès le budget 2020.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS 13/2018 : ACQUISITION D'UNE DAMEUSE POUR PISTES DE SKI DE FOND ET TOBOGGANING PARK

Monsieur Eric PELLAUD, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à la majorité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Nicolas BAUME, Rapporteur de la commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Claude GAULIS, Président de la commission ad hoc, s'est rendu au Tobogganing Park afin de constater, avec la dernière neige naturelle et artificielle, de quelle manière se déroulent les travaux avec l'ancienne dameuse. Des progrès pourraient être accomplis pour attaquer ce lourd travail avec une machine plus performante.

Durant les études réalisées par cette commission, plusieurs éléments l'ont convaincu, particulièrement la possibilité de faire des économies d'entretien, de carburant, mais surtout d'heures supplémentaires, ceci pour le confort et la vie de famille du chauffeur de la dameuse puisqu'il s'agit d'heures nocturnes. Il serait intéressant tant pour le chauffeur que pour les finances communales de ne pas multiplier les heures supplémentaires, même si l'on a pu constater par le biais du rapport de la commission de gestion, que ces dernières sont récupérées. En effet, il souhaiterait que le chauffeur de la dameuse, qui se trouve être également le responsable de l'entretien et réfection des sentiers pédestres au printemps, n'ait pas justement à cette période, à récupérer ses heures supplémentaires, ceci toujours dans le cadre de son combat pour Leysin 4 saisons. Il remercie la Municipalité de veiller à éviter cette situation.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 170'000.-- pour l'achat d'une nouvelle dameuse,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette acquisition par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. d'amortir cette dépense sur une période de 5 ans au maximum.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité, avec les résultats suivants :

Pour : 28

Contre : 4

Abstentions : 6

8. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS 14/2018 : JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE LAUSANNE 2020 – ÉTAPE 2019

Madame Corinne BLANCHARD, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Nicolas BAUME, Rapporteur de la commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Claude GAULIS fait remarquer qu'il ne fait aucun doute que d'investir pour être capable de bien organiser les Jeux Olympiques de la Jeunesse l'année prochaine, est pertinent et nécessaire. Toutefois, il s'interroge quant à savoir si l'année prochaine, de nouveaux investissements seront à l'ordre du jour et s'ils ne seront pas plus importants encore puisqu'il s'agit des Jeux Olympiques. De même, dans l'expectative pour les années futures, de la mise sur pied de compétitions annuelles phares, devra-t-on réinvestir ou est-ce que les institutions en place, bien rodée après les Jeux, permettront de ne plus mettre de fonds communaux dans l'organisation de ces manifestations ?

Monsieur Jan SANDEN admet que pour ces pré-olympiades, les investissements sont assez importants. Il s'agit d'une répétition générale des JOJ 2020 car nous devons être en mesure de mettre à disposition des infrastructures qui seront identiques à ce qui va être présenté en 2020.

Cette année, des investissements pour la location de machines pour le Half-pipe, achats de filets de sécurité et autre matériel doivent être réalisés. Il va de soi que ces derniers seront réutilisés en 2020.

Il est prévu que le comité d'organisation des JOJ fournisse 3 machines pour les compétitions de 2020, ce qui limitera le budget. D'autres frais seront peut-être à envisager.

En ce qui concerne les compétitions pour les années futures, les remontées mécaniques sont équipées de machines en suffisance pour entretenir le Snowpark. L'équipe créée et actuellement en place pour les JOJ, pourra être reconstituée pour les années suivantes. Tout ne s'arrêtera pas en 2020, car la commune n'a pas investi tant d'argent uniquement pour deux ans. Leysin souhaite se positionner "Freestyle" sur le long terme.

Monsieur Marco ANTUNES DIAS fait remarquer qu'un montant de fr. 100'000.-- figure au budget pour le comité d'organisation de ces épreuves et étant donné que cela sera reconduit en 2020 et 2021, va-t-on devoir chaque année investir fr. 100'000.-- ? Il estime ce montant assez élevé sachant que ces compétitions sont chapeautées et organisées d'office avec des employés qui travaillent déjà sur les pistes.

Monsieur Jan SANDEN précise que ce montant est attribué dans le cadre du groupe de pilotage créé pour l'organisation des JOJ et notamment la répétition générale mentionnée précédemment. Ce n'est pas une mince affaire et cela prend énormément de temps. Messieurs Antoine PELLAUD, Directeur de GSL SA et Romain ERARD,

Responsable technique sont rémunérés pour ces pré-olympiques et les JOJ 2020. Par la suite, les compétitions seront de moindre envergure et ne nécessiteront plus de comité de pilotage. De plus, comme expliqué précédemment, TLML SA se chargera de l'entretien du Snowpark. Dès lors, l'investissement de fr. 100'000.-- n'aura donc plus aucune raison d'être.

Monsieur Brock FIEDLER demande pourquoi louer des machines pour le Snowpark plutôt que de les acheter, dans l'optique de les réutiliser après les JOJ.

Monsieur Jan SANDEN rappelle que le comité olympique mettra à notre disposition trois machines pour les JOJ en 2020.

Pour cette année uniquement, il a été décidé de louer 3 machines afin d'offrir aux compétiteurs la même qualité d'infrastructure qu'en 2020. Des négociations nous ont permis de les obtenir pour un coût très modique de fr. 35'000.-- au lieu des fr. 160'000.-- initialement prévus. En ce qui concerne les années suivantes, l'ampleur des compétitions sera moindre et il serait exagéré d'avoir autant de machines à disposition sur toute l'année. En cas de nécessité, nous pourrions toujours faire appel à des sponsors.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 270'000.-- pour financer l'étape 2019 des Jeux Olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, remboursable en 10 ans au maximum,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum, dès le budget 2019.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité, avec les résultats suivants :

Pour : 33
Contre : 1
Abstentions : 4

9. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA VISITE DES BÂTIMENTS ET DOMAINES COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2018 ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Ce rapport a été transmis à chaque conseillère et conseiller et compte tenu de sa longueur, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'étant pas demandée, le rapport de la Commission de gestion avec réponses de la Municipalité est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie la Commission de gestion pour son vaste travail.

10. NOMINATION(S)

Aucune.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Richard CALDERINI :

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DU VILLAGE

Les préfabriqués du trottoir ont été livrés et le chantier avance assez bien par rapport aux prévisions. Les jours à venir, les derniers préfabriqués seront posés et la 1^{ère} étape sera terminée d'ici à la fin de la semaine prochaine, ce qui permettra d'enlever les feux pour passer l'hiver. La 2^{ème} étape se poursuivra en 2019 dès que les conditions météorologiques le permettront. Après la reprise du profil de la route et l'approfondissement du passage sous voie, les travaux devraient arriver à leur terme d'ici au milieu de l'année prochaine.

SITUATION HYDRIQUE A LEYSIN

A ce jour, les sources sont certes basses comme la plupart de celles de la région, mais ce n'est pas alarmant. Les dernières pluies qui sont tombées avant la neige ont permis de stabiliser la situation pour le mois de février et mars prochains.

Afin de rassurer la population, il souhaite donner quelques informations concernant la gestion du service des eaux. Celle-ci est régie par la Loi et oblige à servir en premier la population raccordée au réseau d'eau. Dès lors, en cas de pénurie :

- Les canons à neige ne seront pas prioritaires par rapport à la population
- Les canons à neige ne seront pas alimentés et les fontaines publiques arrêtées
- Si la situation de s'améliore pas, une information à la population sera faite par les voies de diffusion courantes

Monsieur Pierre-Alain DUBOIS :

CHALET LE TEMELEY

La Municipalité a autorisé Monsieur Alain CORNAMUSAZ, amodiateur, à exploiter la buvette du chalet du Temeley durant la saison d'hiver, à titre de test. Ce dernier l'a aménagée à ses frais et dans un esprit d'agrotourisme, il souhaite vendre ses fromages et produits de ses partenaires. L'ouverture est prévue du 22 décembre à la fin de la saison hivernale.

LOCAL PIQUE-NIQUE – BÂTIMENT ANCIEN CLUB MED

Plusieurs établissements tels que l'EPSIC, l'école professionnelle de Fribourg, la Maison du Sport vaudois ainsi que de l'ESOL, ont fait remarquer que le seul espace pique-nique chauffé, situé sous l'arrivée de la télécabine, est trop petit pour accueillir tous les élèves.

Nous avons tout d'abord étudié l'opportunité d'aménager la grange de Mayen mais l'idée a vite été écartée en raison des normes de sécurité incendie. Tout naturellement, nous avons choisi l'ancien bâtiment du Club Med, qui après quelques menues réparations, s'est avéré très fonctionnel.

Les tenanciers du restaurant des Fers n'ont pas souhaité s'occuper de la gestion des lieux. Ce sont donc les employés de TLML SA qui vont assurer l'ouverture et le nettoyage de ces infrastructures. A noter, qu'aucune boisson, ni nourriture ne seront vendues.

Monsieur Daniel NIKLES :

SIGNALISATION

Il rappelle que le renouvellement de la signalisation routière, selon le préavis no 02/2018 a pris du retard. En effet, la DGMR souhaitait analyser en détail ce projet et a finalement donné son accord avec quelques minimales modifications. La pose des panneaux débutera donc au printemps et se prolongera jusqu'au début de l'été. La signalétique routière sera donc entièrement renouvelée et profitera tant à nos hôtes qu'aux habitants.

HORAIRE DU BUS NAVETTE

Le nouvel horaire pour la saison d'hiver 2018 – 2019 a été envoyé en tout-ménage. Ce dernier a quelque peu changé afin d'être synchrone avec les arrivées des trains à la gare du Feydey, ce qui permettra à nos hôtes qui viennent skier, de se rendre plus rapidement au télécabine. Jusqu'à maintenant, tous les bus partaient à la même heure de la patinoire. Dorénavant, il y a une rupture d'horaire à la mi-journée, ce qui permet d'améliorer quelque peu les dessertes.

RÈGLEMENT DE POLICE

La mise sur pied de ce dernier est terminée et a été établi en collaboration avec les deux communes des Ormonts. Il sera présenté simultanément aux trois commissions des communes respectives le 23 janvier prochain à la Salle du Conseil communal du Sépey. Ce document sera distribué pour analyse lors de cette présentation.

CAMION POMPIERS

Les pompiers bénéficient d'un nouveau camion tonne-pompe qui sera mis en service lorsque les travaux à la rue du Village seront terminés, de manière à pouvoir passer sous le pont de l'Aigle-Leysin.

Monsieur Jan SANDEN :

ATALC – DIRECTION

Suite à la démission de Monsieur Didier OPPLIGER, l'Association Touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses (ATALC) n'a plus de directeur depuis 1 mois et demi.

Messieurs Marc BUNTSCU, Président, et Marc Olivier DRAPEL, Vice-président assurent la direction par interim et veillent au bon fonctionnement des offices du tourisme d'Aigle, des Mosses et de Leysin. Des démarches ont été entreprises afin de trouver un nouveau directeur, par le biais d'annonces sur les sites de l'OTV (Office du Tourisme du Canton de Vaud), de Suisse Tourisme, de l'ATALC ainsi que sur diverses plateformes spécialisées. Nous avons reçu quelques offres spontanées et lorsque tous les dossiers seront rentrés, il sera procédé à une sélection afin de trouver la personne idéale.

NOËL DE LA COMMUNE

Le traditionnel Noël de la Commune se déroulera le vendredi 21 décembre prochain à la patinoire et vous êtes évidemment tous conviés à participer à cette soirée pour déguster le fameux papet vaudois.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

PROJET RÉSIDENCES OXYGÈNE

Il n'est pas dans les habitudes de la Municipalité de communiquer sur des dossiers concernant les mises à l'enquête publique qui découlent du règlement des constructions (RPE), du plan général d'affectation (PGA) ou encore de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC). Néanmoins, ce projet très remarqué, nécessite les éclaircissements suivants :

1. Les Municipalités ont l'obligation de mettre à l'enquête publique, tout dossier déposé pour la construction d'un chalet, d'un ou plusieurs immeubles.
2. Ce dossier a fait l'objet de cinq oppositions recevables
3. Nous restons dans l'attente d'une détermination de l'Etat de Vaud
4. Ce dossier sera probablement traité par la Municipalité en janvier prochain.

TRAIN ET MOBILITÉ

Le projet de prolongement de l'Aigle – Leysin n'a pas été retenu dans le Message du Conseil fédéral. Toutefois, la messe n'est pas dite. En effet, à fin 2019, les Chambres fédérales auront le dernier mot sur le programme de développement stratégique pour toute question de mobilité dans le pays. Un travail politique a déjà débuté au niveau de la région. Les communes du District par leurs Syndics, la députation du district et les associations régionales Vaud-Valais ont adressé une résolution au Conseil d'Etat vaudois demandant de tout entreprendre pour que ce projet figure parmi les projets à inscrire dans l'enveloppe financière PRODES 2030.

Le Département des infrastructures et des ressources humaines a adressé une lettre de soutien pour le prolongement du train Aigle-Leysin à la CTSO (Conférence des directeurs cantonaux des transports de Suisse occidentale, comprenant les cantons romands et Berne), dont font partie les conseillers d'Etat des transports. Si la CTSO défend ce dossier auprès des Chambres fédérales, ce projet a encore une chance de voir le jour.

Le prolongement du train est vital pour la commune de Leysin, pour la mobilité intérieure et extérieure et pour la région. Il faut impérativement l'amener au centre du village, là où se trouve la population.

Quoiqu'il arrive, de gros travaux seront réalisés sur les gares et particulièrement celle du Feydey, en raison de la LHand (Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées) qui stipule que l'accessibilité aux handicapés doit être garantie d'ici à 2023. Il s'agit de millions d'investissements, mais ces travaux seront compatibles avec le prolongement du train.

AVENIR DES CENTRES SPORTIFS

Nous sommes actuellement dans une période éminemment stratégique. Un Groupe de travail composé du Conseil d'administration de Gestion Sportive Leysin SA (GSL), de la Municipalité et de notre mandataire Monsieur Stéphane BUTHEY d'Ethic Services SA, ont établi un rapport sur le développement des centres sportifs. Il en ressort principalement le souhait de maintenir les deux centres. Cette décision signifie des investissements colossaux et la Commune n'a pas les capacités financières nécessaires. Le montant à disposition se chiffre aux environs de 10 millions de francs. Cette somme ne permettra qu'un développement limité pour l'avenir alors que ces centres sportifs sont des objets extraordinaires pour la diversification touristique quatre saisons.

Les services cantonaux, une partie du Conseil d'Etat vaudois ainsi que la région ont été approchés pour inscrire nos centres dans le développement régional. Sans cela, nous ne pourrions espérer obtenir un maximum de fonds cantonaux et fédéraux.

Une séance se tiendra la semaine prochaine pour finaliser la présentation qui aura lieu au mois de janvier prochain auprès des Service des sports et de l'éducation physique, Service de la promotion économique et de l'innovation et le Fonds du sport vaudois.

BOURSIER COMMUNAL

Monsieur Alexandre OGUEY, né en 1974 et habitant la Comballaz a pris ses fonctions au 3 décembre dernier.

Le poste mis au concours a suscité le dépôt de 24 dossiers, ce qui n'est pas énorme pour une telle fonction. Nous avons imposé deux critères indissociables soit, une expérience au sein d'une commune et disposer d'un brevet fédéral.

Aucun des 24 dossiers ne remplissait ces deux critères. Seule, une personne avait une expérience au sein d'une commune et 7 possédaient le brevet fédéral. Notre choix s'est porté sur une personne possédant ce dernier.

De 1999 à 2017, Monsieur OGUEY a été responsable des finances pour la société MCDonald's en Suisse. En 2017, il a racheté avec sa sœur, la société Bio Saràl qui se trouve à Aigle et la masse de travail ne pouvant être garantie pour deux personnes, il a cherché un autre emploi.

La Municipalité lui souhaite la bienvenue et précise que ce dernier a été engagé à un taux de 80%.

CONSEIL COMMUNAL - MUNICIPALITÉ

Un grand merci au Conseil communal avec qui la Municipalité a toujours pu travailler de sorte que tous les préavis soient acceptés, pas de manière toujours facile, mais nous avons pu créer un véritable partenariat. Il est primordial d'équilibrer les dépenses dans tous les domaines. Lors de gros enjeux, certains voudront plus en fonction de leur philosophie de vie ou de leurs idées, mais il est de notre devoir de penser en premier lieu au ménage communal et investir dans les limites disponibles.

MUTATIONS PERSONNEL COMMUNAL

Arrivées

07.12.2017	Ana Bela da Conceicao Orfao Gonçalves	Concierge à la Maison de Commune
01.02.2018	Léonie Roth	Ouvrière à la section des travaux, contrat à durée indéterminée
01.05.2018	Ginette Belkacem	Concierge au Collège Le Suchet (pallier à l'absence de Mme Gil)
01.07.2018	Maxime Blanc	Apprenti agent d'exploitation
03.12.2018	Alexandre Oguey	Boursier communal

Départs

Valentin Poulet a réussi son apprentissage d'agent d'exploitation		
01.08.2018 – 31.10.2018	Valentin Poulet	Ouvrier à la section des travaux, contrat à durée déterminée
01.05.2018 – 30.11.2018	Nadine Mouron	Ouvrière aux parcs et promenades et à la déchetterie
31.12.2018	Gilles Coquoz	Boursier communal, démission

Au nom de la Municipalité, Monsieur le Syndic vous souhaite de belles Fêtes de fin d'année et une bonne santé ainsi qu'à vos proches.

12. INTERPELLATIONS

Monsieur le Président a reçu une interpellation de Monsieur Mikael OSCARSSON, qui vous a également été communiquée par courrier électronique.

Avant de la traiter, il souhaite clarifier quelques points. En effet, vous avez reçu, dans un premier temps, une motion sur le même sujet, soit la création d'une discothèque. Monsieur OSCARSSON avait déjà déposé une motion en octobre 2017 qui s'intitulait "pour la création d'un local discothèque à Leysin".

Afin d'éviter tout malentendu, il confirme que la motion de 2017 est toujours valable et reste en attente d'une réponse de la Municipalité. Selon l'art. 61 du Règlement du Conseil communal, la réponse peut prendre deux formes, soit une étude, soit un projet de décision, par exemple un préavis. Cette motion reste donc valable et celle que vous avez reçue il y a quelques jours, a été retirée et remplacée par une interpellation.

Une interpellation consiste, selon l'art. 62 de notre Règlement, à demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration. La réponse peut être donnée immédiatement séance tenante ou au plus tard lors de la séance suivante. A la fin de la discussion, l'auteur de l'interpellation ou tout autre membre du Conseil peut proposer à l'Assemblée l'adoption d'une résolution. Cette résolution ne doit pas contenir d'injonction, ni d'instruction impérative à la Municipalité. Cette éventuelle résolution devra être soumise au vote et acceptée par la majorité absolue.

Par ailleurs, une interpellation doit être appuyée par cinq membres au moins.

Cette dernière est appuyée par 21 personnes et peut donc être traitée séance tenante.

Monsieur Mikael OSCARSSON en donne lecture.

Interpellation en rapport avec la motion « discothèque » déposée le 29 juin 2017, demandant des précisions quant à une solution temporaire pour « un lieu où aller danser » d'ici la création d'une solution permanente.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Messieurs les Municipaux,*

Tout d'abord, je tiens à souligner que j'apprécie le travail fait à ce jour par la Municipalité et que je comprends parfaitement pourquoi nous n'avons pas encore reçu de réponse à la motion, le problème méritant beaucoup de réflexion.

Force est de constater qu'après 10 ans sans discothèque publique à Leysin, il sera difficile de trouver un entrepreneur voulant investir dans un bâtiment qui aurait pour seule vocation une discothèque, très certainement parce qu'une discothèque toute seule ne serait pas rentable. L'idée pour une solution pérenne et de longue viabilité serait probablement de créer un lieu où un gérant puisse avoir une activité de jour, tout en exploitant une discothèque de nuit. Nos centres sportifs qui devront bientôt être rénovés, semblent être des lieux adéquats pour un tel projet.

Durant cette année, j'ai été privilégié de nombreuses conversations avec des personnes du Conseil, comme de personnes hors du Conseil :

- *Plus d'une dizaine de familles ont exprimé leurs craintes de voir leurs enfants descendre dans notre capitale, lieu qui a mauvaise presse, sans mentionner le manque de transport, le dernier train au départ d'Aigle étant à 22h56 et le suivant n'étant qu'à 4h55, à moins évidemment de conduire...*
- *Pour les hébergeurs, c'est une remarque/plainte constante faite par leurs hôtes.*
- *Les jeunes (18 ans et +) me disent que bien qu'ils sont souvent clients de nos bars, le weekend, ils préfèrent aller danser.*
- *Plusieurs citoyens se posent la question : comment cela se fait-il que Leysin soit passé de 3 boîtes de nuit publiques à zéro, une commune de notre taille, station touristique de surcroît, se doit d'avoir un tel lieu ; toutes les stations dans les alentours, soient-elles bernoises, vaudoises ou valaisannes en ont une et pour la majorité, en plein milieu du village de surcroît !*

Pour rappel, nous avons 2 grands événements qui seront bien médiatisés à venir : Le Mondial du Vin de Bruxelles et les JOJ 2020 ; ces événements seront accompagnés de personnes ayant l'habitude de voyager et probablement de sortir un peu le soir. Est-ce l'image que nous voulons donner de notre station ?

Voici mes questions :

- *Est-ce que la Municipalité a commencé une discussion avec l'un des Leysenouds qui serait intéressé d'être gérant d'une discothèque ?*
- *Est-ce que la Municipalité a envisagé de demander une dérogation à la Loi cantonale qui limite les ouvertures des bars jusqu'à 3h et/ou avec l'utilisation d'une animation (ex. DJ) à 10 fois dans l'année, sur la base d'être une exception jusqu'au jour où une discothèque verra le jour (vu les réalités mentionnées plus haut) ?*
- *Est-ce que la Municipalité aurait d'autres propositions pour remédier à ce problème à l'intérêt ?*

Leysin, le 10.12.2018

Mikael OSCARSSON

La Municipalité ne souhaite pas s'exprimer séance tenante et répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance du Conseil.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC constate qu'il s'agit d'un sujet qui revient régulièrement sur la table et pense que cela mériterait une discussion plus approfondie entre les Conseillers. Il estime judicieux de mettre sur pied une commission ou un groupe de travail.

Monsieur Mikael OSCARSSON adhère à la proposition de création d'une commission.

Monsieur Julien CLAPASSON n'est pas de cet avis et pense que pour mettre sur pied une commission, il est nécessaire d'avoir du concret. Dès l'instant où il n'existe pas de projet, la commission risque d'être créée dans le vide.

Monsieur le Président précise que le règlement du Conseil communal et la Loi sur les Communes permettent, à l'issue de cette discussion, d'adopter une résolution qui peut prendre la forme, dans le cas qui nous occupe, d'une commission qui aurait pour tâche d'étudier en profondeur la question soulevée par Monsieur OSCARSSON. Elle pourrait, si elle le juge nécessaire, inviter un ou plusieurs membres de la Municipalité à participer à une ou plusieurs séances.

Dès lors, si le Conseil se prononce en faveur de la création de cette commission, il pourra également définir sa composition. Il serait judicieux que Monsieur OSCARSSON en fasse partie étant donné qu'il a déjà déposé une motion et une interpellation à ce sujet et que tous les groupes, sans exception, soient représentés dans cette commission.

Cette dernière, si elle est créée, devra conclure son travail par un rapport qui serait présenté au Conseil mais en aucun cas soumis au vote. En effet, il ne s'agirait pas d'une décision formelle, la Municipalité restant libre de ses choix, ce qui permet de maintenir la séparation des pouvoirs.

Il semble que cette démarche soit souhaitée par un certain nombre de personnes et au vu de la récurrence de cette demande, cette commission serait utile pour approfondir le sujet afin de présenter une proposition concrète.

Monsieur Mikael OSCARSSON estime qu'il serait nécessaire qu'une réunion se tienne en premier lieu avant de proposer une commission.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe au vote concernant la proposition de résolution suivante :

Le Conseil communal décide de mettre en place une commission chargée d'étudier la question de la création d'une discothèque.

Cette proposition est acceptée à la majorité avec les résultats suivants :

Pour :	19
Contre :	13
Abstention :	6

Monsieur le Président prie les Chefs de groupe de bien vouloir prendre langue avec lui à la fin de la séance, afin d'organiser la mise sur pied de cette commission.

13. POSTULATS

Aucun.

14. MOTIONS

Aucun.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC donne lecture de la proposition suivante :

Cher(es) collègues du Conseil communal de Leysin,

Au mois d'octobre 2018, le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) a publié son dernier rapport, qui détaille ses perspectives pour le climat mondial du 21^{ème} siècle.

Début novembre, MétéoSuisse a présenté les nouveaux scénarios climatiques pour les 50 prochaines années, en Suisse.

Le 22 novembre, l'Organisation Météorologique Mondiale a annoncé un nouveau record de concentration en CO₂ atmosphérique.

Ces travaux scientifiques majeurs arrivent indépendamment aux mêmes conclusions :

- Le climat se modifie à une vitesse importante sous l'effet des émissions de gaz à effet de serre, dont le CO₂ et les émissions futures déterminent fondamentalement l'importance du réchauffement dont nous devons supporter les conséquences*
- Nos sociétés doivent donc réduire leurs émissions de CO₂ au plus vite pour limiter le changement climatique, qui bouleverse nos équilibres sociaux, économiques, agricoles et énergétiques.*
- Nous devons nous préparer à affronter ces changements qui menaceront nos infrastructures et nos modes de vie.*

Nous pensons que l'urgence de la situation implique des réponses fortes et rapides à tous les niveaux de décision, des individus aux nations, en passant par les communes. Nous vous proposons donc de former un groupe de travail réunissant tous les groupes politiques, pour faire des propositions visant à :

- Agir à notre échelle pour limiter nos émissions de CO₂ et réduire notre dépendance et notre facture énergétique*
- Préparer l'avenir en renforçant notre économie locale et en améliorant la résilience de notre communauté.*

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question ou remarque et vous informons que vous serez tous invités à la première réunion de ce groupe de travail.

Monsieur Pascal BRUGGER a pris connaissance des horaires du bus navette et constate qu'avec les changements proposés, les gens arrivent bien avant ou bien après l'ouverture des remontées mécaniques. Il craint que cela incite les gens du village à prendre leur voiture pour aller se garer sur les parkings. Dans l'optique du développement de la mobilité douce et de la lutte contre la pollution, il lui semble que cet horaire n'y est pas favorable.

Monsieur Patrick DE SEPIBUS en tant que grand utilisateur du bus et de tous les transports publics, est également sceptique quant à ces nouveaux horaires. Pour un habitant du village, cela ne pose aucun problème. En revanche, depuis les Esserts, il faut faire le tour du village complet, soit 45 minutes de bus, pour arriver chez soi à l'arrivée du train et de même au départ, le matin. Alors faut-il ne tenir compte que des skieurs ? Il est bien conscient que la mise en place d'un horaire adapté à tous est un véritable casse-tête mais il souhaiterait quelques précisions.

En ce qui concerne la proposition de Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC, il considère que l'on se dirige effectivement vers de gros changements et est convaincu que tant le côté écologique que social devient important. En tant qu'entrepreneur et accompagnateur d'entrepreneur au sein de projets régionaux, il constate que ces changements sont plus rapides que l'on ne peut imaginer. Il est donc important qu'une

réflexion soit menée et qu'un groupe de travail soit mis en place. A ce propos, il existe au sein du Conseil et également à l'extérieur de celui-ci, des personnes avec de hautes compétences et connaissances dans l'écologie, le social et l'informatique.

Monsieur Daniel NIKLES précise que le nouvel horaire du bus navette est calqué sur l'arrivée du train à la gare de Leysin-Feydey. Le bus arrive à 9h16 au télécabine, peu après l'ouverture des remontées. L'après-midi, une rupture d'horaire est prévue pour favoriser une liaison au départ des remontées mécaniques en direction de la patinoire. Il est vrai que pour les personnes qui viennent des Esserts pour prendre le train le matin, l'attente est d'environ 30 minutes mais est moins longue l'après-midi. Il ne s'agit que d'un essai pour l'hiver. D'ici au printemps, la commission du bus navette procédera à une analyse des avantages et des inconvénients. Le cas échéant, des adaptations seront faites pour l'hiver prochain.

Monsieur Mikael OSCARSSON s'inquiète au sujet du niveau des réservoirs d'eau.

Monsieur Richard CALDERINI confirme que les réservoirs sont pleins et que l'autonomie de consommation est d'environ 24 heures.

Monsieur Mikael OSCARSSON demande si le bâtiment dans lequel est prévu l'aménagement de l'espace pique-nique est bien celui qui doit être démoli selon la convention signée avec Pro Natura.

Monsieur Pierre-Alain DUBOIS confirme qu'il s'agit bien du bâtiment qui devrait être rasé selon dite convention. Il assure que ce ne sera pas pour cet hiver et qu'aucune date n'a été définie pour ce faire.

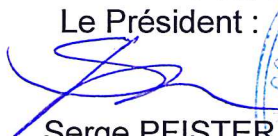
Monsieur Vincent MOTTIER relève la beauté et la féerie de notre village, surtout avec la neige qui vient de tomber. Il remercie tous les employés communaux qui ont posé ces magnifiques guirlandes lumineuses sur les sapins et sites du village.

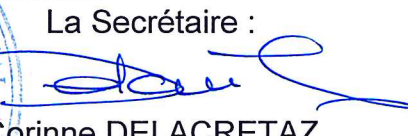
La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Monsieur le Président demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 39 personnes.

Il informe que les prochaines séances auront lieu les 14 mars, 27 juin, 3 octobre et 12 décembre 2019. Certains parmi vous seront également convoqués pour les dépouillements électoraux, nombreux ce printemps. Il vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa présence et souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année et adresse ses meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité. Il clôt cette assemblée et lève la séance à 22h35.

Leysin, le 13 décembre 2018

Pour le Conseil communal :

Le Président :  Serge PFISTER

La Secrétaire :  Corinne DELACRETAZ

